



## Voies de circulation pour véhicules Liste de contrôle

**Les voies de circulation aménagées pour les véhicules dans votre entreprise sont-elles sûres?**

De nombreux accidents graves surviennent sur les voies de circulation internes. Il vaut la peine de prendre et d'observer les mesures de sécurité nécessaires.

**Les principaux dangers sont:**

- la collision d'un véhicule avec des piétons
- la chute ou le renversement des charges transportées
- la chute ou le renversement des véhicules

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Remarque: le thème «Voies de circulation pour piétons» est traité dans une liste de contrôle séparée ([www.suva.ch/67001.f](http://www.suva.ch/67001.f)).

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Exigences techniques

- 1 Les voies de circulation pour véhicules sont-elles **planes**, c'est-à-dire dépourvues de trous ou d'inégalités dans le sol, etc.? (Fig. 1)
- 2 Les voies de circulation sont-elles dimensionnées selon la fréquence du trafic ainsi que les dimensions des véhicules et des charges? (Fig. 2)
- 3 La **résistance au sol** est-elle indiquée sur les voies où elle est limitée?
- 4 Les obstacles tels que les linteaux de portes basses, les supports, etc. sont-ils signalés en jaune ou en jaune et noir?
- 5 En cas d'ambiguïté, un **marquage au sol** délimite-t-il clairement les voies de circulation et les surfaces réservées à d'autres fins (p. ex. stockage temporaire, zone de mouvement d'équipements, etc.)? (Fig. 3)
- 6 Les voies de circulation sont-elles **bien éclairées**, y compris les voies en plein air?
- 7 Les endroits dangereux sont-ils **signalés** conformément aux prescriptions de l'ordonnance sur la signalisation routière? (Fig. 4)
- 8 Les dangers de collision entre les moyens de transport et les personnes sont-ils réduits par des moyens de protection (p. ex. chicane)? (Fig. 5)

oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

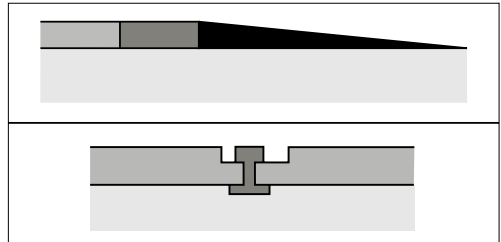
oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

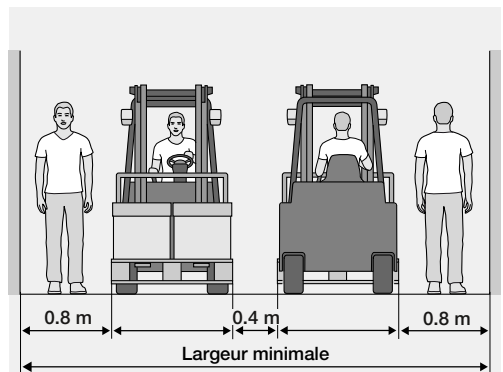
oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

**Autant que possible, il y a lieu de séparer les voies de circulation des piétons de celles des véhicules.**



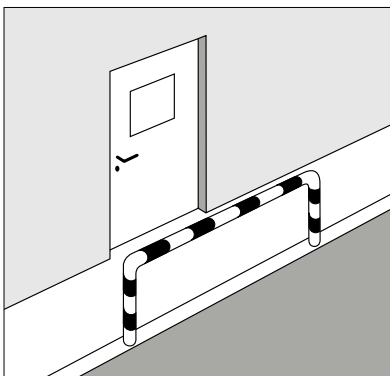
1 Les seuils et les rails peuvent être intégrés dans le sol.



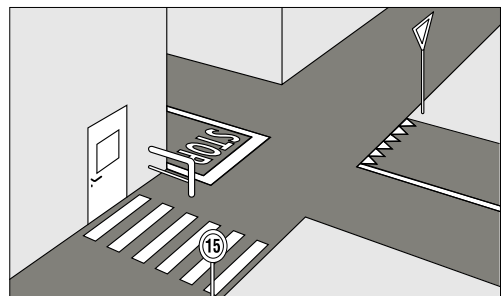
2 Exemple de dimensionnement correct d'une voie de circulation.



3 Signalisation de la voie de circulation et délimitation de la zone de stockage.



5 Chicane empêchant l'accès direct des personnes à la voie de circulation.



4 Les interdictions de circuler, les limitations de vitesse, les stops, les passages pour piétons, etc. sont à signaler.

9 Des mesures préventives ont-elles été prises aux endroits où la **visibilité n'est pas assurée**? (Fig. 6)

Ex.: miroirs de trafic, signaux «Stop»

- oui  
 en partie  
 non

10 Les équipements d'exploitation risquant d'être heurtés par des véhicules sont-ils pourvus de protections? (Fig. 6 et 7)

Ex.: glissières ou pare-chocs

- oui  
 en partie  
 non

11 Les **endroits surélevés** où les véhicules risquent de tomber dans le vide sont-ils pourvus de protections? (Fig. 8)

Ex.: garde-corps, murets, glissières

- oui  
 en partie  
 non

12 Dans les **zones mouillées** ou **en plein air**, les voies de circulation sont-elles conçues pour permettre rapidement l'écoulement de l'eau?

- oui  
 en partie  
 non

13 La **déclivité des voies** (p. ex. rampes) est-elle adaptée au type de véhicules circulant sur celles-ci et à la nature des charges transportées?

Engins tractés manuellement: 5 %

Engins motorisés: 7 % (recommandé), max. 10 %

- oui  
 en partie  
 non

14 Des **places de stationnement adéquates** sont-elles prévues pour les véhicules? (Fig. 9)

- oui  
 en partie  
 non

### Organisation, formation, comportement

15 Les collaborateurs savent-ils qu'ils doivent laisser les voies de circulation libres de tout obstacle et signaler les dangers temporaires?

- oui  
 en partie  
 non

16 Les moyens nécessaires à la signalisation de dangers temporaires sont-ils disponibles? (Fig. 10)

Ex.: signaux d'avertissement, bandes de signalisation, etc.

- oui  
 en partie  
 non

17 Des responsables ont-ils été désignés et formés pour le nettoyage, l'entretien et le déneigement des voies de circulation?

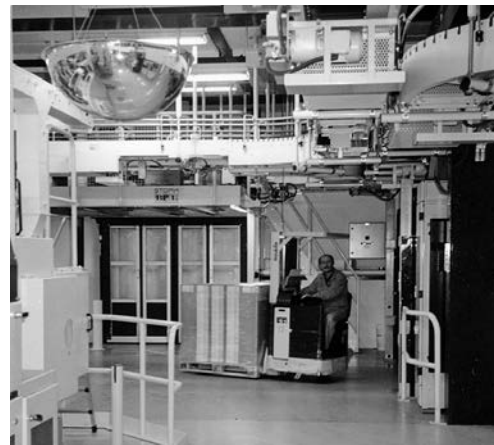
- oui  
 en partie  
 non

18 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles établies et corrigent-ils les lacunes?

- oui  
 en partie  
 non

19 Les supérieurs rappellent-ils aux collaborateurs, au moins une fois par année, les dangers provenant des oublis, des habitudes et d'une sous-estimation des risques?

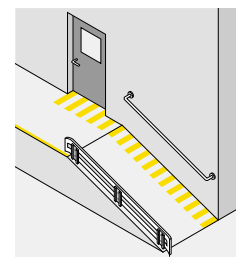
- oui  
 en partie  
 non



6 A ce carrefour, le miroir permet de s'assurer du libre passage. Les barrières protègent les opérateurs et les équipements.



7 Protection contre les heurts au coin d'une étagère.



8 La glissière de cette rampe empêche la chute des véhicules, surtout en cas de pluie ou de verglas.



9 Place de stationnement réservée à divers véhicules.



10 Clôture autour de l'ouverture d'un puits.

### Infos complémentaires

- Stockage et transport à l'intérieur de l'entreprise, page Web, [www.suva.ch/transport-dans-l-entreprise](http://www.suva.ch/transport-dans-l-entreprise)
- Voies de circulation pour piétons, liste de contrôle, [www.suva.ch/67001.f](http://www.suva.ch/67001.f)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

